



Paris, le 14 septembre 2021

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA FFB

UNE RELANCE BRIDÉE

L'ACTIVITÉ SE RESSAISIT...

Le premier semestre 2021 s'inscrit en net rebond par rapport à celui de 2020. C'est toutefois principalement l'effondrement lié au premier confinement que mesure cette évolution. Si l'on se reporte à l'avant-crise sanitaire pour éviter cet écueil, la situation ressort plus contrastée.

La reprise s'avère très nette pour la construction de maison individuelle. En glissement bisannuel sur le premier semestre 2021, les mises en chantier progressent de 4,0 %, dans la suite de l'envolée de 18,3 % des permis et de 16,3 % des ventes. En tout état de cause, 2021 ressortira meilleure que ce que avions prévu sur ce segment.

Par ailleurs, un retour à meilleure situation se dessine progressivement en amélioration-entretien. Certes, le chiffre d'affaires global du marché reste inférieur de près de 5 % à son niveau du premier semestre 2019, mais la tendance ressort déjà inverse dans la seule rénovation énergétique du logement, à +4,1 %. Cette dynamique, largement impulsée par MaPrimeRénov' et les certificats d'économie d'énergie, permettra un quasi-retour au niveau d'avant crise d'ici fin 2021 pour l'ensemble de l'amélioration-entretien, surtout si l'effet des 4 214 projets de rénovation énergétique des bâtiments d'État retenu dans « France relance » s'amplifie.

En revanche, les tendances restent clairement mauvaises pour la construction de logements collectifs et de bâtiments non résidentiels. Sur le premier segment, les mises en chantier s'améliorent un peu, à +3,5 % sur deux ans, mais il s'agit avant tout d'un effet lié au report de projets qui n'ont pu commencer en 2020. *A contrario*, les permis et les ventes reculent encore d'environ 7 %. Plus précisément encore, cette crise du collectif s'avère limitée aux grandes agglomérations. De fait, le rapprochement des sept premiers mois de 2019 et 2021 révèle une chute de 11 % du collectif en zone A, Abis et B1, alors qu'il progresse de 21 % ailleurs et que l'individuel se redresse partout.

Quant au non résidentiel neuf, on constate avec inquiétude que tous les segments du marché continuent de fortement reculer sur deux ans, y compris la commande publique.

Ces informations sur le début 2021 nous conduisent à réviser nos prévisions à la marge. Nous anticipons aujourd'hui un repli de 5 % de l'activité par rapport à 2019, fruit d'une situation moins dégradée dans le logement neuf grâce à l'individuel, elle-même pour partie compensée par une reprise plus progressive que prévu en amélioration-entretien.



FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT

33 avenue Kléber

75784 PARIS Cedex 16

Téléphone : 01 40 69 51 00 – Télécopie : 01 45 53 58 77

Toutefois, ce repli global ne doit pas masquer des carnets de commande qui restent bien garnis et des perspectives d'activité assez bien orientées.

... MALGRÉ UNE CRISE DES MATÉRIAUX QUI RESTE D'ACTUALITÉ

Cet optimisme se trouve évidemment tempéré par la crise des matériaux. De fait, les prix restent à la hausse en septembre, notamment –mais pas seulement– pour les produits en bois, PVC et acier. Pour l'heure, les entreprises font le dos rond, parfois dans un effort partagé avec les donneurs d'ordres. Ce n'est toutefois pas un cas général et l'on constate, en tout état de cause, que les trésoreries se détériorent, alors que les marges peinent toujours à se redresser.

Il faut y ajouter que les difficultés d'approvisionnement perdurent pour nombre de matériaux, le bois au premier chef, ce qui désorganise les chantiers et rend très compliquée la réponse aux appels d'offre.

Il faut néanmoins saluer le travail engagé par la Médiation des entreprises, qui a permis de débloquent plusieurs situations inextricables, même si cela ne suffit pas à compenser le problème général. Nos demandes d'accompagnement déjà formulées auprès du gouvernement restent donc de pleine actualité. J'y reviendrai dans quelques minutes.

L'EMPLOI ACCÉLÈRE

La profondeur des carnets de commandes explique sans doute l'impressionnante dynamique de l'emploi dans le secteur. Par rapport au premier semestre 2019, près de 70 000 postes ont été créés dans le bâtiment, malgré la perte de 5 300 équivalent-emplois à temps plein en intérim. Il faut d'ailleurs signaler qu'avec 5,6 % de croissance sur deux ans, la construction s'avère le seul grand secteur à afficher des hausses d'effectif salarié.

Le bâtiment joue donc pleinement son traditionnel rôle d'entraînement socio-économique dans le pays, sur tout le territoire.

C'est aussi à la lumière de ces tendances très positives de l'emploi qu'il faut lire les difficultés de recrutement du secteur. Elles s'avèrent d'autant plus fortes que les embauches ressortent à niveau élevé.

15.000 JEUNES TALENTS BÂTISSEURS

Elles expliquent aussi que la FFB continue à se mobiliser pour l'emploi. Vous le savez, le 15 avril dernier, les ministères du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, du Logement et celui de la ville ont signé avec nous une convention nationale ayant pour objectif de favoriser l'accès aux entreprises du bâtiment à 15 000 jeunes, demandeurs d'emploi et stagiaires issus prioritairement des quartiers de la politique de la ville (QPV) et ressortissants hors UE. Les artisans et entrepreneurs de la FFB répondent clairement présents. Car à ce jour, nous avons déjà recruté près de 10 000 jeunes !

AIDES À L'APPRENTISSAGE

Par ailleurs, la FFB salue l'annonce du premier ministre de prolonger pour six mois, jusqu'au 30 juin 2022, des aides de « France Relance » en faveur de l'apprentissage. En effet, la Fédération a toujours cru à ce contrat, qui offre une insertion professionnelle réussie dans les métiers du secteur.

Outre un réseau de CFA au plus près des entreprises qu'elle soutient de longue date, la FFB a, dès 2006, signé avec le reste de la profession des accords sociaux pour contribuer à la qualité de l'apprentissage. Parmi les différentes aides apportées aux jeunes dans ces accords, un niveau de rémunération supérieur au minimum légal a été mis en place dans les entreprises du bâtiment. Les apprentis bénéficient également d'un ensemble de mesures grâce à PROBTP, comme l'aide à l'achat d'un premier véhicule pour favoriser la mobilité, l'accès aux sites de vacances de la profession et bien d'autres.

LES CONDITIONS DE LA POURSUITE DU REDRESSEMENT

Pour conserver et amplifier la dynamique du bâtiment au service de l'emploi et des territoires, la FFB appelle le gouvernement à quelques mesures énergiques.

Les premières relèvent du nécessaire soutien de la Nation au secteur face à la crise des matériaux qui se poursuit. La FFB réitère deux demandes déjà formulées : la prise en charge totale de l'activité partielle si elle est provoquée par une pénurie de matériaux ou matériels à installer et le droit à mobilisation immédiate du *carry back* sur les comptes arrêtés tant que la crise perdure, soit jusqu'à la fin du premier trimestre 2022 au moins.

Portées au sein de la Commission Rebsamen, les autres demandes doivent contribuer à permettre le redémarrage du neuf dans les grandes agglomérations, alors que la demande y reste forte. En complément d'une compensation intégrale par l'État des exonérations de TFPB (la taxe foncière sur les propriétés bâties) que supportent les collectivités territoriales, que nous appuyons, la FFB milite fortement pour la mise en place, auprès des Préfets de Région, d'une instance de médiation sur les refus –totaux ou partiels– de permis. Elle souhaite aussi les mesures prises dans la loi Elan pour réduire le délai de traitement des recours de tiers soient étendues au contentieux des refus de permis. Elle demande encore que les chartes locales, lorsqu'elles existent, soient assorties d'une étude d'impact et, en cas de surcoûts ainsi constatés, de contreparties financières ou urbanistiques (droits à construire).

Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi de finances à venir dans quelques jours, la FFB demande un accompagnement financier des surcoûts de la RE2020, sous forme de crédit d'impôt sur les annuités d'emprunt ou d'une subvention qui pourrait prendre le nom de MaPrimeRE2020, et surtout que ne soient pas remis en cause des dispositifs qui marchent, au risque de casser un secteur convalescent. Cela vaut notamment pour MaPrimeRénov', pour les certificats d'économie d'énergie, pour le PTZ et pour le dispositif « Pinel ».

FIERS D'ÊTRE ARTISANS

Du 1^{er} au 14 octobre 2021, plus de 3 millions d'artisans et conjoints-collaborateurs vont élire par correspondance ou voie électronique leurs représentants aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Fortes de leur représentativité artisanale, la FFB, la CPME, le CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile), la FEP (Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés), l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), la FFIE (Fédération Française des Intégrateurs Electriciens) et le CNEC (Conseil National des Entreprises de Coiffure) présentent un programme commun articulé autour de six propositions : promouvoir et renforcer l'identité artisanale, soutenir les valeurs de l'entreprise artisanale, accompagner la transformation économique, l'innovation, la compétitivité et la digitalisation des entreprises, simplifier le quotidien des artisans, développer une saine et loyale concurrence et enfin renforcer le lien entre les artisans et leur CMA. La FFB encourage ses adhérents à voter largement pour faire entendre la voix du bâtiment. ♦